RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LAHAS

DÉPARTEMENT DU GERS

PV n° 20260420

Rappel du code couleur : En vert les conseils, précisions, remarques.
En bleu les mentions devenues obligatoires suite à l'ordonnance du 7/10/2021 à compter du 1er juillet 2022.
Ce qui est en noir c'est ce qui est facultatif

PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 avril 2026

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 20 avril 2026 à 20h30 , à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame LOPEZ-IRALA Marjorie, Maire de LAHAS

Date de convocation du conseil et affichage : 15/04/2026 Date d'affichage de la liste de délibérations :	*Conseillers municipaux en exercice :11* *Présents : 9* *Votants : 11*

*Nom des présents :
Mesdames : LEBOURGEOIS Muriel, HYRONDE Suzanne, OUZILLEAU Charlotte
Messieurs : DESTIEUX Nicolas, SIMORRE José, STIGLIANI Paul, GOURDAIN Mathieu, BIRAN Thierry

*Nom des absents/excusés ayant donné procuration:
HAJZLER Julie donne pouvoir à LOPEZ-IRALA Marjorie
METRA Florent donne pouvoir à STIGLIANI Paul

*Nom des absents /excusés n'ayant pas donné procuration:

Nom du secrétaire de séance : OUZILLEAU Charlotte

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 23 mars 2026
2. Affectation du résultat
3. Vote des représentants C.L.E.C.T
4. Vote des taux des taxes directes locales
5. Vote du budget primitif
6. Vote motion de refus de tout transfert obligatoire
7. Point travaux voirie 2026
8. Pavoisement des édifices publics à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation du dimanche 26 avril
9. Cérémonie du 08 mai
10. Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h37

Mise en ligne le : 09/11/2026 16:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Lahas
https://www.intramuros.org/lahas/documents_administratifs/86646

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 23 MARS 2026 (SEANCE PRECEDENTE)

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
11	11	0	0	***DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE***

Rappel : le PV est comme une pièce de théâtre, il doit mentionner qui a dit quoi, qui est sorti, qui est rentré dans la salle… c'est un outil qui sera une preuve pour les juges si une délibération est attaquée. Il doit préciser également pour chaque vote : les présents, votants, pour contre et le nom des votants (seulement en cas de scrutin public)

2. AFFECTATION DU RESULTAT

M. le Maire indique que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de € et un excédent reporté de €, soit un excédent de fonctionnement cumulé de €,
- un excédent d'investissement de € et un excédent reporté de €, soit un excédent d'investissement de €.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent de €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : €
- Résultat d'investissement reporté (001) : €

M. le Maire propose au vote d'approuver cette affectation du résultat d'exploitation 2025.

3. VOTE DES REPRESENTANTS C.L.E.C.T

Il est procédé au vote à main levée, à la majorité absolue.

La candidature de Mme LOPEZ-IRALA Marjorie en qualité de titulaire recueille 11 voix.

La candidature de M.DESTIEUX Nicolas en qualité de suppléant recueillent 11 voix.

Oui cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de :

• **DESIGNER** Mme LOPEZ-IRALA Marjorie en qualité de Titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), pour représenter la Commune,

• **DESIGNER** M. DESTIEUX Nicolas en qualité de Suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), pour représenter la Commune,

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
11	11	0	0	***DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE***

4. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Mise en ligne le : 09/11/2026 16:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Lahas
https://www.intramuros.org/lahas/documents_administratifs/86646

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.
Le Maire rappelle que les taux d'imposition (taxe foncière bâtie, TFB, taxe foncière non bâties, TFNB, taxe d'habitation, TH ont été modifié à la baisse en 2025, il est proposé suite au changement de conseil municipal de maintenir les taux de 2025 soit :
47,26 % pour la TFB , 100,26 % pour la TFNB et 11,66 % pour la TH.
M. le Maire propose au vote ces taux d'imposition.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
11	11	0	0	***DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE***

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame la maire présente le budget primitif 2026 pour les section de fonctionnement (recettes/dépenses) et d'investissement (recettes/dépenses) et le soumet à l'approbation du conseil.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
11	11	0	0	***DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE***

6. MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES SYNDICATS D'ENERGIE ET AU REFUS DE LEUR TRANSFERT AUX DEPARTEMENTS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rôle historique et structurant des syndicats d'énergie dans l'organisation, la gestion et le développement des réseaux publics d'électricité et de gaz,
Vu les déclarations récentes de responsables nationaux laissant envisager une possible reprise des syndicats d'énergie par les départements dans le cadre du futur projet de loi relatif à la décentralisation,
Considérant que les syndicats d'énergie constituent des outils de proximité, fondés sur la coopération volontaire des communes et de leurs groupements,
Considérant que ces structures garantissent une gouvernance locale équilibrée, adaptée aux réalités des territoires ruraux, et assurent une solidarité territoriale indispensable,
Considérant qu'un transfert autoritaire ou généralisé aux départements remettrait en cause l'autonomie des communes et l'efficacité de l'action publique locale,

Affirme son attachement au maintien des syndicats d'énergie sous gouvernance communale ou intercommunale, fondée sur le volontariat et la libre administration des collectivités ;

S'oppose à tout projet de transfert obligatoire ou d'annexion des syndicats d'énergie par les départements, quel qu'en soit le mode opératoire ;

Demande que toute évolution éventuelle respecte le principe de différenciation territoriale, la liberté de choix des communes et la concertation avec les élus locaux ;

Charge Madame le Maire de transmettre la présente motion :

au Premier ministre,

au ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation,

aux parlementaires du département,

au Président de l'Association des Maires Ruraux du Gers.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
11	11	0	0	***DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE***

6. POINT TRAVAUX VOIRIE 2026

Suite à l'entretien avec Mr REVEIL William représentant voirie de la 3CAG, Mme La Maire et son premier adjoint ont proposé les travaux envisagés a l'ensemble du conseil municipal et qui seront proposés à la 3CAG pour l'année 2026, le conseil est dans l'attente du retour des devis du représentant de la voirie afin de valider ces choix.

Mise en ligne le : 09/11/2026 16:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Lahas
https://www.intramuros.org/lahas/documents_administratifs/86646

7. PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS A L'OCCASION DE LA JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HEROS DE LA DEPORTATION DU DIMANCHE 26 AVRIL

Le conseil échange sur la journée nationale, il n'y a pas de cérémonie organisée à cette occasion à la commune, cependant, les drapeaux seront pavoisés et le texte sera mis à disposition sur le monument aux morts en souvenir des victimes et des héros de la déportation.Un mot et le texte sera aussi lu lors de la cérémonie du 08 Mai

8. CEREMONIE DU 08 MAI

Le conseil a échangé sur l'organisation de la cérémonie pas de modification quand à l'heure de rdv.

9. QUESTIONS DIVERSES

A/ dépouillement de la boite à idée a été fait, les idées ont été échangés, il sera voté ultérieurement des 3 sujets retenus

La séance est levée à 23h11

Liste des délibérations prises lors de la séance du 20/04

1.
2.
3.

Nom, Prénom du maire Signature	Nom, Prénom du secrétaire de séance et signature

NB :

2/L'original de ce document doit être conservé dans des conditions de nature à assurer sa pérennité qu'il soit établi sous format papier ou numérique.

3/Ce PV doit être publié (c'est-à-dire mis à la disposition du public dans un classeur par exemple) dans les 8 jours après son adoption par les élus au conseil municipal suivant et mis en ligne sur le site internet lorsqu'il existe

Mise en ligne le : 09/11/2026 16:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Lahas
https://www.intramuros.org/lahas/documents_administratifs/86646